

Nombre de membres :
En exercice : 34
Présents : 27
Pouvoirs : 3
Votants : 30

Abstentions : 2
Exprimés : 28
Pour : 28
Contre : -

N°2017-97

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN

L'An deux mille dix-sept,

Le jeudi vingt-huit septembre à vingt heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, président.

Date de la convocation : le vendredi 22 septembre.

Titulaires présents : Guy BAUDRIER, Alain BLOND, Paul BRACHET, Albert DELHOUME, Eric DOMBRAY, Magdaleina FREDON, Louis FURLAUD, Luc GABETTE, Paola GABORIAU, Dominique GERMOND, Sylvie GERMOND, Christophe GEROUARD, Patrick GIBAUD, Bruno GRANCOING, Nathalie MARCHADIER, Marie-Laurence MORANGE, Alain PERCHE, Jean-Pierre PATAUD, Françoise PIQUET, Pascal RAFFIER, Guy RATINAUD, Raoul RECHIGNAC, Jean-Pierre ROMAIN, Richard SIMONNEAU, Maryse THOMAS, Christian VIGNERIE, Joël VILARD.

Suppléants présents : -

Absents : Véronique BINDE, Jean-Louis CLERMONT-BARRIERE, Daniel DESBORDES, Daniel ESCURE, Cécile GUILLAUDEUX, Jean MAYNARD, Agnès VARACHAUD.

Pouvoirs : Daniel DESBORDES à Bruno GRANCOING, Jean MAYNARD à Christian VIGNERIE, Agnès VARACHAUD à Eric DOMBRAY.

Secrétaire de séance : Magdaleina FREDON.

Objet

Adhésion au syndicat mixte DORSAL au 1^{er} janvier 2018

Le Président rappelle que la communauté de communes est compétente en matière d'aménagement numérique.

Il indique que le syndicat mixte Dorsal a adopté en 2012 le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de l'Ex Région limousin et que dans le cadre de celui-ci, le déploiement d'une infrastructure FTTH est prévu, par la mise en œuvre de jalons successifs.

Il précise que l'objectif du jalon 1 (2017-2021) est de déployer un réseau FTTH de plus de 150 000 prises sur les 3 départements et d'améliorer les débits adsl de 30 000 foyers avec 160 opérations de montée en débit.

Il indique que la communauté de communes est concernée par ce projet puisque Dorsal conduit des opérations d'aménagement numérique sur notre territoire avec des financements communautaires notamment.

Il convient donc d'adhérer à ce syndicat mixte à compter du 1^{er} janvier 2018. Celle-ci est soumise à accord du syndicat.

Il précise que cette adhésion est subordonnée à l'accord des conseils municipaux à la majorité qualifiée (article L.5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)), même si la communauté de communes dispose par ailleurs de cette compétence.

Vu les statuts communautaires,

Vu le projet de statuts du syndicat mixte Dorsal ;

Vu les opérations d'aménagement numérique engagées,

Vu la compétence communautaire supplémentaire intitulée « Création, mise en place, gestion et suivi des nouvelles techniques d'information et communication » qui incorpore l'établissement, exploitation, acquisition, mise à disposition d'infrastructures et réseaux de télécommunications à haut et très haut débit et se réfère à l'article 1425-1 du CGCT relatif à la compétence établissement et exploitation de réseaux de communication électronique ;

Vu l'article L.5214-27 du CGCT sur l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte ;

Le conseil communautaire décide après en avoir délibéré de :

- approuver l'adhésion au syndicat mixte Dorsal au 1^{er} janvier 2018 ;
- solliciter l'accord des conseils municipaux pour cette adhésion ;
- désigner Joël VILARD (titulaire) et Sylvie GERMOND (suppléante) pour représenter la communauté au sein de ce syndicat.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire
Le
Le Président

Le Président,

